



Briller par nos panoramas

Le Sainte-Hélène

Année 10, n° 1

Édition du 10 février 2022

Votre journal
Le Sainte-Hélène fête ses



10 ANS!

Pour cette occasion, nous lui avons donné une nouvelle allure.

Notre but demeure toujours de le garder simple, informatif, sympathique et accessible à tous.

Bonne lecture!

À VOIR DANS CE NUMÉRO...

| | |
|--|------------|
| Mot du conseil municipal | p. 3 |
| Bénévoles recherchés | p. 4 |
| Bienvenue aux nouveaux résidents | p. 4 |
| Inspecteur en bâtiment | p. 4 |
| Clinique d'impôts | p. 5 |
| Défi Château de neige | p. 5 |
| Nouvelles de la Bibliothèque | p. 6 à 8 |
| Rappel licence SPAA | p. 8 |
| Avis public | p. 10 |
| Rétrospective des conseils | p. 12 à 14 |
| Journée nationale de la santé mentale .. | p. 14 |
| Babillard | p. 15 |

Municipalité Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église
Sainte-Hélène-de-Chester (Qc)
GOP 1H0

Téléphone : 819 382-2650
Télécopieur : 819 382-9933

municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

www.sainte-helene-de-chester.ca

Ste Hélène de Chester 

Le Sainte-Hélène

Le Sainte-Hélène, se veut un outil promotionnel régional. C'est aussi de l'information municipale sur les activités culturelles et sociales.

Prochaine parution : mars 2022

L'heure de tombée pour nous faire parvenir vos textes : le 14 mars à midi.

administration@sainte-helene-de-chester.ca

Merci aux collaborateurs qui fournissent régulièrement ou occasionnellement des textes pour la réalisation des bulletins :

Chantal Baril, Yvan Ouellette
et Martine Lambert.

Montage : Mme Marie-Claude Vallée

Administration municipale

Maire : Christian Massé

Directrice générale : Chantal Baril

Adj. administrative : Marie-Claude Vallée

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : André Thibodeau

Siège #2 : Julien Fournier

Siège #3 : poste vacant

Siège #4 : Catherine Belleau-Arsenault

Siège #5 : Geneviève Bergeron

Siège #6 : Steve Thibodeau

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi : Fermé

***Le port du couvre-visage est obligatoire lorsque vous vous présentez au bureau.**

819 382-2650

Prochaine séance du conseil :
le 1^{er} mars 2022

Prochain versement de taxes :
le 16 février 2022

Pensée du mois

Quant tu remplaceras les pensées négatives par des pensées positives... tu commenceras à avoir des résultats positifs.

Auteur inconnu

Fréquences des collectes

Nous vous rappelons que la fréquence de collectes des ordures a changé. Si vous n'avez pas conservé la copie du journal de décembre dernier où il y avait le calendrier 2022, sachez que vous pouvez le retrouver sur notre site internet au www.sainte-helene-de-chester.ca. Merci.

MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le Conseil municipal a comme engagement de faire preuve de transparence envers ses citoyens. Cependant, depuis le 20 décembre dernier, le gouvernement a imposé de nouvelles *Mesures sanitaires spécifiques aux municipalités* dans le but de limiter les risques de propagation de la Covid-19. Nous nous devons de respecter ces consignes. Les rencontres du Conseil sont donc tenues à distance malgré les nombreux inconvénients que cela implique. Vous pouvez consulter plus en détail ces mesures à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Parmi ces mesures restrictives, « Depuis le 31 décembre 2021, le public n'est pas admis aux séances du conseil, et ce, jusqu'à ce que les réunions soient de nouveau autorisées. En l'absence de public, la séance doit être publicisée, et des questions doivent pouvoir être transmises à l'avance. »

Nous vous rappelons que l'ordre du jour de chacune des séances du Conseil est disponible sur le site de la Municipalité afin que vous puissiez le consulter et au besoin, nous transmettre vos questions avant la tenue de la séance. Aussi, les documents visuels et l'enregistrement sonore de chacune des réunions sont également déposés sur le site de la Municipalité afin de vous tenir informés. Nous vous invitons à les consulter et à nous faire part de vos questions et commentaires.

Nous sommes conscients que l'état de la situation sanitaire qui perdure a des répercussions non seulement sur la forme des conseils municipaux (qui doivent être tenus en ligne) mais également sur l'ensemble de la vie municipale. Nous comptons malgré tout sur votre précieuse collaboration pour rester courtois envers les employés municipaux

qui travaillent sans relâche pour vous. Votre maire, monsieur Christian Massé, est disponible pour vous répondre et les conseillers sont prêts à recevoir vos demandes afin de les transmettre au Conseil.

Concernant la relocalisation des bureaux municipaux, qui est la priorité, le Conseil étudie actuellement toutes les avenues possibles : étude de faisabilité pour chacune des infrastructures y compris l'église, le zonage, les règlements municipaux et gouvernementaux, le plan de sécurité civile, les subventions ainsi que les coûts et leur répercussion sur le compte de taxes. Ces facteurs seront scrutés en profondeur avant que toute action ne soit entreprise. Nous nous engageons à préparer un document détaillé, une fois l'étude terminée, pour vous communiquer ces données en toute transparence, vous consulter et prendre une décision éclairée.

Nous tenons à remercier madame Isabelle Meunier pour son implication à titre de conseillère dans la municipalité. Son départ laisse un siège vacant au sein du Conseil. Si la vie municipale vous tient à cœur, nous vous invitons à signifier votre intérêt lors de la mise en candidature des prochaines élections partielles qui se tiendra du 18 mars au 1^{er} avril prochain. Les élections se tiendront, si nécessaire, le 1^{er} mai 2022.

Le conseil municipal :

M. Christian Massé, maire
 M. André Thibodeau, élu siège #1
 M. Julien Fournier, élu siège #2
 Siège #3 vacant
 Mme Catherine Belleau-Arsenault, élue siège #4
 Mme Geneviève Bergeron, élue siège #5
 M. Steve Thibodeau, élu siège #6

BÉNÉVOLES ENTHOUSIASTES RECHERCHÉS

Nous souhaitons créer un comité ouvert à tous et de nature conviviale pour partager nos expériences horticoles et les mettre au service de la municipalité.

Que vous ayez le pousse-vert ou non, nous cherchons des bénévoles pour entretenir, embellir et fleurir nos installations municipales (garage, Centre sportif, ancienne scierie et jardin communautaire). Ce comité collaboratif ne demande que peu de temps ou d'énergie physique et ses activités s'étaleront d'avril à octobre.

Vous avez des plantes ou des semences à offrir, vous disposez d'une serre à partager pour partir des semis, vous avez des outils ou matériaux inutilisés à offrir ou toutes autres idées de collaboration, nous vous invitons à communiquer avec nous.

La date limite pour donner votre nom est le 1^{er} avril.

Geneviève Bergeron 819 382-2530

Steve Thibodeau 819 382-2055

Merci



BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Les deux dernières années ont été marquées par l'arrivée de nouveaux résidents dans la municipalité. Nous sommes heureux que notre territoire les ait à ce point enchantés pour venir y habiter. On les invite à communiquer avec nous s'ils ont des questions et aussi à s'inscrire à notre système d'appels automatisés Somum pour recevoir de l'information pertinente ou des consignes spécifiques en cas d'urgences majeures dans la municipalité. Voici le lien : <https://web.somum.com/portail/mrcarthabaska/secure/portail/login.aspx?t=1D919463-67EB-4D2B-B87F-988960889082>

Pour plus d'information, contactez le bureau municipal au 819 382-2650.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

En raison du COVID-19, j'effectue du télétravail, donc je ne suis pas présent au bureau municipal. Il est cependant possible de me laisser un message sur ma boîte vocale au 819 752-2444, poste 4273. Je vous rappellerai dans les meilleurs délais.

Pour toutes demandes de permis et certificats (disponibles sur le site de la Municipalité), celles-ci doivent être **transmises par courriel** à l'adresse permis@sainte-helene-de-chester.ca. Merci.



Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement

CLINIQUE D'IMPÔTS 2021



CLINIQUE D'IMPÔTS Année d'imposition 2021

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- a) Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins.
- b) Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ moins.
- c) Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins.
- d) Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.

Vous êtes éligibles et intéressés?

- 1- Téléphonnez au 819 758-6134 pour prendre rendez-vous.
- 2- Une contribution de 10 \$ vous sera exigée.
- 3- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux situés au 95, rue St-Jean-Baptiste à Victoriaville, G6P 4E7 (voisin du taxi vétéran).

Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE ÉDITION 2022

Vous avez jusqu'au 14 mars pour participer au Défi Château de neige 2022.

Comment?

1. Construisez votre château
2. Lorsqu'il est terminé, prenez-le en photo (format paysage)
3. Transmettez votre photo en vous inscrivant sur le site defichateaudeneige.ca

Il y a plusieurs prix à gagner, comme un forfait famille au mont Apic, 1 paire de billets pour Arbre en Arbre à Drummondville, et plein d'autres!

Sortez vos pelles et amusez-vous!



NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE



Bibliothèque de Sainte-Hélène-de-Chester

La pandémie et les temps froids nous confinent un peu plus qu'à l'habitude. Alors, quoi de mieux pour combler ces périodes qu'un bon livre devant un beau feu de foyer!

Horaire de la bibliothèque

Les directives de la santé publique nous permettent de garder la bibliothèque ouverte avec les mesures sanitaires de base. Cependant, les jeux de société du lundi sont suspendus jusqu'à nouvel avis. Voici l'horaire régulier :

- Tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 30
- Tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h 00

Le passeport vaccinal n'est pas requis pour accéder à la bibliothèque.

Nouveautés

De nouveaux livres rehaussent notre collection locale. Grâce à une subvention de 200 \$ de la Fondation Raymond-Beaudet de la Société Saint-Jean-Baptiste, de notre prix « Excellence » de 150 \$ du RÉSEAU Biblio et de notre approvisionnement aux « Best-Sellers » (ABS), ce sont plus de 35 nouveautés qui sont disponibles pour vous. Nous vous en présentons quelques-unes en photos.



Le mois coup de cœur

Le mois de février est choisi par le RÉSEAU Biblio pour mettre en valeur des documents appréciés par les membres du personnel des bibliothèques et des usagers. Cette campagne permet de vous offrir de belles découvertes, tout en favorisant les discussions entre les usagers et le personnel des bibliothèques! Venez découvrir la sélection de vos bénévoles et faites-nous part de vos propres coups de cœur.

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE (SUITE)

Concours littéraire Plume

Un petit rappel pour l'inscription au concours de création littéraire jeunesse « Plume ». Tous les détails au region-vic.to/concours/plume. Vous avez jusqu'au 11 mars 2022 pour soumettre vos créations. Les textes des récipiendaires des années 2020 et 2021 sont disponibles au rayon « Documentaire jeune ». Bravo à nos jeunes qui ont été publiés!

Le propageur

La table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec publie un bulletin d'information : Le propageur. Nous avons une dizaine de copies de l'édition « Hiver 2022 » à vous remettre. Venez chercher votre édition.



Club de lecture d'été TD 2022

Votre bibliothèque participe, encore cette année, au Club de lecture estival : Le thème est : « Mythique et légendaire ».

Accompagne des héros légendaires et des personnages célèbres au destin fabuleux dans leur quête parfois mystérieuse, souvent épique, mais toujours pleine de rebondissements. Aventure-toi dans des lieux mythiques où rôdent des créatures fantastiques. Laisse-toi transporter par des récits où se chevauchent le réel et l'imaginaire, la tradition et la nouveauté. Découvre le pouvoir magique des histoires passionnantes : elles ont le don de t'émouvoir, de te surprendre et, surtout, de te captiver! Tous ces mondes merveilleux enflammeront ton imaginaire cet été! Plus de détails suivront à l'approche de l'été.

Bénévolat et soutien



Nous sommes heureux de l'arrivée d'un septième bénévole. Nous souhaitons la bienvenue à M. François Aubre dans notre équipe.

Il est aussi fort agréable de pouvoir compter sur nos concitoyens et concitoyennes pour nous donner un coup de main pour des activités spécifiques. Merci à Mme Sylvie Goupil pour son aide pour l'échange du réseau, à M. Johan Provencher pour le Noël des enfants ainsi qu'à M. Nicolas Bourdeau pour son expertise en informatique. C'est fort apprécié!

Votre bibliothèque est gérée et opérée à 100 % par des bénévoles. En 2021, notre groupe de bénévoles a passé plus de 1000 heures pour vous offrir des services et des activités qui répondent, nous l'espérons, aux besoins de la communauté.

Suite à la page suivante

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE (SUITE)

Avec la pandémie qui s'éternise, il faut trouver des moyens de garder le cap. La lecture agit positivement sur la santé mentale. Notre collection comprend plus de 2500 titres et avec les Prêts Entre Bibliothèque (PEB), vous trouverez sûrement une lecture qui vous convienne.

Bon hiver et bonne lecture!

Les bénévoles : Huguette Ouellette, Noémie Asselin, Geneviève Kenyon, Martine Lambert, Olivier Lecomte, Yvan Ouellette et François Aubre

biblio148@reseaubibliocqlm.qc.ca

819 382-2650

LICENCE SPAA



SPAA
ARTHABASKA



Rappel !

**Il est obligatoire d'enregistrer
votre chien auprès de la SPAA* !**

Pour enregistrer votre animal :
RDV sur www.spaavic.com
rubrique "Services offerts"

*L'omission de procéder à l'enregistrement de votre animal constitue une infraction au règlement municipal et est passible d'une amende.



**Compte
sur moi**
Programme de dons planifiés



Fondation de l'hôpital HDA

Que laisserez-vous en héritage à vos proches et à votre communauté?

La santé, c'est ce qu'il y a de plus précieux. C'est pourquoi vous pourriez dès maintenant planifier un geste concret pour la santé de vos proches. Un don planifié, par l'entremise du programme Compte sur moi, est un geste humain qui fait une différence pour la santé de tous. Quel que soit votre âge, votre situation familiale ou financière, vous avez le pouvoir de contribuer au bien-être de votre communauté. Par le biais de votre testament, d'une police d'assurance vie, de titres cotés en bourse ou par d'autres types de dons, vous pouvez faire un geste qui compte.

Votre générosité change des vies

Tout comme votre assurance vie est une certitude que vos proches auront la tranquillité d'esprit, choisir de faire un don planifié à la Fondation À Notre Santé permet d'offrir un meilleur avenir pour la santé de notre collectivité.

Des avantages fiscaux qui comptent

En faisant un don par testament, il est important de savoir que vous pourrez faire profiter votre succession et votre famille d'avantages fiscaux importants.

SAVIEZ-VOUS QUE

Avant d'annuler votre police d'assurance vie dont vous n'avez plus besoin, pensez à la Fondation. Il est possible d'en faire don.



Pour plus d'information
communiquiez avec

Mélissa Guillette

Conseillère aux dons
majeurs et planifiés

819 357-6005 poste 2775
mguillette@anotresante.ca

anotresante.ca/comptesurmoi

Mettons-y **de la vie**

AVIS PUBLIC**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER****AVIS PUBLIC****AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

Second projet de règlement numéro 338-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 visant à permettre certains usages communautaires dans les zones C1, C2 et P4 et à modifier certaines marges de recul dans la zone P4

AVIS est donné de ce qui suit :

1. À la suite de la consultation écrite qui s'est déroulée du 17 décembre 2021 au 11 janvier 2022, le conseil a adopté, le 11 janvier 2021, le second projet de règlement numéro 338-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 215-2008 visant à permettre certains usages communautaires dans les zones C1, C2 et P4 et à modifier certaines marges de recul dans la zone P4.
2. L'objet du projet de règlement vise à adopter certaines modifications au Règlement de zonage numéro 215-2008, lesquelles sont énumérées ci-après :
 - a) Ajouter les classes d'usages *Communautaire institutionnelle et administrative (p2)* et *Communautaire service public (p3)* ainsi que leurs normes correspondantes aux usages permis de la zone C1;
 - b) Ajouter les classes d'usages *Communautaire institutionnelle et administrative (p2)* et *Communautaire service public (p3)* ainsi que leurs normes correspondantes aux usages permis de la zone C2;
 - c) Ajouter les classes d'usages *Communautaire institutionnelle et administrative (p2)* et *Communautaire service public (p3)* ainsi que leurs normes correspondantes aux usages permis de la zone P4;
 - d) Diminuer la marge de recul avant à 7,5 mètres au lieu de 15 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone P4;
 - e) Diminuer la marge de recul arrière à 7,5 mètres au lieu de 15 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone P4.
3. Les dispositions mentionnées aux articles 2 a), 2 b), 2 c), 2 d) et 2 e) peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter des zones visées et contiguës par de telles dispositions. Les zones visées et les zones contiguës sont les suivantes :
 - Au point 2 a) : la zone visée C1 et les zones contiguës A12, P4 et C2;
 - Au point 2 b) : la zone visée C2 et les zones contiguës A12, A13, C1 et H4;
 - Au point 2 c) : la zone visée P4 et les zones contiguës A12 et C1;
 - Au point 2 d) : la zone visée P4 et les zones contiguës A12 et C1;
 - Au point 2 e) : la zone visée P4 et les zones contiguës A12 et C1.

AVIS PUBLIC (SUITE)

La description des zones ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées aux heures ordinaires de bureau.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de règlement et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture de bureau.
5. Pour être valide, toute demande doit:
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
 - Être reçue au bureau de la municipalité, au 440, rue de l'Église, Sainte-Hélène-de-Chester au plus tard le 1^{er} mars 2022, de la façon suivante :
 - En le remettant directement à la réception du bureau municipal;
 - En le déposant dans la boîte à dépôt extérieure située près de l'entrée du bureau municipal;
 - En l'envoyant à l'adresse courriel suivante : municipalite@sainte-helene-de-chester.ca.
6. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Une copie du second projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité situé au 440, rue de l'Église le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Une copie dudit projet de règlement peut également être obtenue sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER, CE 10^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Chantal Baril
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉTROSPECTIVE DES CONSEILS

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 DÉCEMBRE 2021

- Adoption de la liste des comptes pour un montant total de 196 052.66 \$;
- Il a été résolu que le conseil accuse réception des rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
- Il a été résolu de mandater monsieur André Thibodeau, conseiller siège # 1, ainsi que madame Chantal Baril, directrice générale de la municipalité, pour aller discuter avec madame Marise Ouellette ainsi que ses actionnaires afin de statuer sur une entente à l'amiable au sujet du système de traitement de l'eau n'était pas conforme lors de la vente de la bâtisse;
- Nomination de deux représentants officiels pour l'année 2022, soit monsieur Julien Fournier en tant qu'élue et monsieur Yvan Ouellette à titre de coordonnateur de la bibliothèque afin d'assister aux rencontres organisées par le Réseau BIBLIO;
- Renouvellement de l'adhésion à la FQM 2022 au coût de 1 013.76 \$ plus les taxes;
- Renouvellement de l'adhésion au Québec Municipal pour l'année 2022 au coût de 150.00 \$ plus les taxes;
- Les élus ont pris connaissance de la demande de partenariat par l'Organisme Ô Rivage, mais n'y donnent pas suite;
- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement #338-2021, modifiant le règlement de zonage numéro 215-2008 concernant l'ajout d'usages communautaires dans les zones C1, C2 et P4. Le projet de règlement a été déposé séance tenante;
- Adoption du premier projet de règlement #338-2021 modifiant le règlement de zonage #215-2008 visant à permettre certains usages communautaires dans les zones C1, C2 et P4 et à modifier certaines marges de recul dans la zone P4;
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #339-2021, pour fixer le taux de taxation pour l'exercice 2022 et les conditions de leur perception. Le projet de règlement a été déposé séance tenante;
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #340-2021, relatif aux traitements des élus pour l'année 2021. Un projet de règlement a été déposé séance tenante;
- Un avis de motion a été donné qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement #341-2021, modifiant le règlement #317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques. Le projet de règlement a été déposé séance tenante;
- Il a été résolu d'appuyer la demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles accessoires, une partie du lot 5 892 622 du cadastre du Québec représentant une superficie d'environ 0,0633 hectare et appartenant à monsieur Pierre Goulet qui conserverait un droit d'aliénation d'une propriété contiguë;
- Annonce des prochaines activités à venir, soit la Fête des enfants qui aura lieu le 12 décembre à la bibliothèque de 9 h 30 à 12 h 30, la présentation du budget 2022 qui aura lieu le lundi 20 décembre 2021 à 19 h à la salle LaFrance, et la modification dans les collectes des matières résiduelles dès janvier 2022. Le calendrier des collectes 2022 sera dans la parution du journal Le Sainte-Hélène de décembre;

RÉTROSPECTIVE DES CONSEILS (SUITE)

- À titre informatif, les élus sont inscrits à la formation en comportement éthique. Cette formation qui est obligatoire pour tous les élus aura lieu le samedi 19 février 2022.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2021

- Adoption du budget 2022;
- Adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 JANVIER 2022

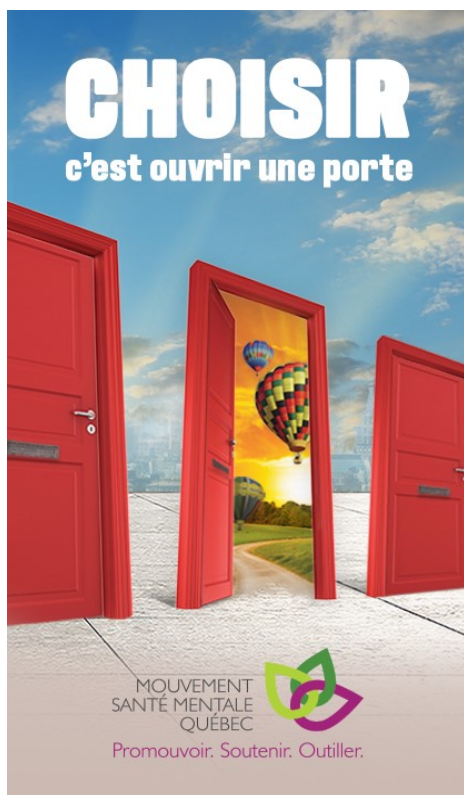
- Adoption de la liste des comptes pour un montant total de 84 243.44 \$.
- Il a été résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection. Ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;
- Il a été décidé d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 500 \$ pour l'exercice financier 2022;
- Il a été résolu de prendre un montant de 40 000 \$ dans notre surplus cumulé non affecté pour payer les frais reliés aux services des professionnels pour la relocalisation de nos bureaux municipaux;
- Il a été résolu de demander le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 du projet de Loi 103 en respect des compétences des municipalités sur leur développement local en transmettant la résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et au gouvernement du Québec;
- Autorisation donnée à madame Chantal Baril, directrice générale, de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2022;
- Il a été résolu de déclarer que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester appuie les Journées de la persévérance scolaire 2022 qui auront lieu du 14 au 17 février 2022 en portant fièrement le ruban de la persévérance scolaire et en participant au mouvement d'encouragement régional Tope là!;
- Adoption du second projet de règlement #338-2021 modifiant le règlement de zonage #215-2008 visant à permettre certains usages communautaires dans les zones C1, C2 et P4 et à modifier certaines marges de recul dans la zone P4;
- Adoption du règlement #339-2021, pour fixer le taux de taxation pour l'exercice de taxation 2022 et les conditions de leur perception;
- Adoption du règlement #340-2021, relatif aux traitements des élus;
- Adoption du règlement #341-2021, modifiant le règlement #317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques;
- Un avis de motion a été donné lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera proposé l'adoption d'un règlement #342-2022, édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Le projet de règlement #342-2022 a été déposé séance tenante;

RÉTROSPECTIVE DES CONSEILS (SUITE)

- Un avis de motion a été donné que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera proposé l'adoption du règlement #343-2022, édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le projet de règlement #343-2022 a été déposé séance tenante;
- Il a été résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure #2021-DM-005, à savoir de permettre l'implantation d'un conteneur utilisé comme bâtiment accessoire, soit comme station de pompage pour des activités acéricoles, dans la marge avant du bâtiment principal située au 587, chemin Craig;
- Nomination de monsieur Yvan Riopel en tant que membre du comité consultatif en urbanisme (CCU);
- Il a été résolu d'abroger la résolution 09-21-136 dans le but de modifier le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska en permettant l'agrandissement de la zone H2 au lieu de la zone H10 afin de permettre la vente de deux terrains par le citoyen et d'apporter la possibilité de deux constructions neuves;
- Il a été décidé d'autoriser deux demandes de subvention auprès d'Emploi-Été Canada pour défrayer les frais d'une monitrice et d'une accompagnatrice de camp de jour en partenariat avec la municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska;
- À la suite d'une demande de monsieur Alexandre Thibault concernant son intérêt à acheter les estrades se trouvant sur le terrain de l'ancienne scierie, il a été convenu de lui vendre pour un montant de 400 \$.

JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

C'est le 13 mars prochain qu'aura lieu la première **Journée nationale de promotion de la santé mentale positive**. Le thème de cette année est « Choisir, c'est ouvrir une porte ».



Le projet de loi n° 498 (Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive) a été déposé à l'Assemblée nationale le 2 décembre dernier. Fait rare, tous les partis politiques se sont dits favorables au projet de loi.

La *Journée* veut faire la différence entre la santé mentale et la maladie mentale. Elle mettra de l'avant le triple objectif de sa promotion de la santé mentale : accroître et maintenir le bien-être personnel et collectif; soutenir la résilience; et prévenir l'émergence de problèmes sociaux et de santé mentale.

La *Journée* du 13 mars marquera aussi le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec et de ses groupes membres. « Choisir, c'est ouvrir une porte » est l'une des **7 astuces pour se recharger** mises en lumière à tour de rôle chaque année, de 2017 à 2026, comme moyen de protection de la santé mentale. Plus que jamais nous en avons besoin!

Source : Mouvement Santé mentale Québec

BABILLARD

Marie-Claude Cimon

Naturopathe
Membre de l'ANQ

Infirmière
Membre de l'OIIQ

Soins podologiques (soins de pieds)
à domicile et en établissement

Bienvenue à tous !

(819) 382-2717



Bonjour à tous. Je m'appelle Marie-Claude. Je suis membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) et de l'Association des naturopathes du Québec (ANQ).

J'offre le service de soins et hygiène des pieds à domicile. Le soin dure environ 1 heure selon la problématique et se termine par un massage s'il n'y a aucune contre-indication. Le service inclus la coupe des ongles, la réduction de la corne, le traitement de l'ongle incarné, mycose, verrue plantaire et les cors.

Au plaisir!

Vous avez quelque chose à vendre? Vous voulez offrir vos services ou vous êtes à la recherche de quelque chose en particulier? Contactez nous pour réserver un espace dans la section Babillard.

Par téléphone au **819 382-2650** ou par courriel administration@sainte-helene-de-chester.ca

Joyeuse
St Valentin



SÉBASTIEN SCHNEEBERGER

Député de Drummond-Bois-Francis

Centre de
prévention
Suicide
Arthabaska-Érable

Parles-en...
Ta VIE est importante!

Vous pensez au suicide ?

Vous êtes inquiet pour une
personne de votre entourage ?

Vous êtes endeuillé par suicide ?

Nous sommes là pour vous!

24 heures par jour • 7 jours par semaine

MRC DE L'ÉRABLE
819 362-8581

MRC D'ARTHABASKA
819 751-2205

PARTOUT AU QUÉBEC
1 866 APPELLE
(1 866 277-3553)

www.cpsae.ca



Traitement d'eau
GARAND



VENTE • LOCATION • SERVICE • INSTALLATION

URGENCE
24 h / 7 jours

- TRAITEMENT D'EAU
- NETTOYEURS À PRESSION
- POMPES ET ACCESSOIRES
- CIRCULATEURS
- RÉPARATION DE MOTEURS

819 752-5563
Sans frais : 800 263-5563

Licence REQ. : 1648-4438-41



VENTES/ADMIN.: 233, de la Grande-Ligne
ATELIER: 111, rue Garand Victoriaville



Fabrifer Inc.

Roland Guillemette

- Fabrication et réparation de machinerie agricole et forestière
- Vente de composante hydraulique

4044, rang 4, Ste-Hélène-de-Chester
Tél.: 819-382-2780 • Fax: 819-382-2792

ANXIEUSE DE RETOURNER
AU TRAVAIL ?

RENCONTREZ NOS
CONSEILLÈRES
EN ORIENTATION ET EN EMPLOI
C'EST GRATUIT!

MRC ARTHABASKA - NICOLET-YAMASKA - BÉCANCOUR



www.sieemploi.com





Même à 6 h le mercredi matin,
un conseiller Desjardins vous répond.

1 800-CAISSES




Pour la prise de rendez-vous, remplacer une carte perdue,
payer une facture ou pour plusieurs autres transactions courantes, un conseiller est là pour vous.

7 jours sur 7, de 6 h à minuit.

desjardins.com/caissedesboisfrancs
📍 /caissedesboisfrancs



Desjardins
Caisse des Bois-Francs